

d'autres, ait fait l'effet que la Nation pouvoit se promettre de la Chambre basse, soit qu'il ait été produit ensuite d'une liste imprimée & bien spécifiée de 52. Vaisseaux Anglois pris & pillés par les Espagnols seulement depuis le Traité de Seville, la Nation a enfin l'esperance de quelque satisfaction, puisque cette Chambre prenant le tout en considération, n'a été occupée sérieusement depuis un mois que de l'examen des déprédations, d'une infinité de Mémoires & Lettres qui y ont rapport, des Copies de représentations faites au Roi d'Espagne depuis les plaintes des Marchands qui trafiquent en Amérique, des réponses de la Cour de Madrid, & d'autres pièces pour éclaircir les faits, & mises en œuvre pour arriver aux moyens de faire cesser les prises en mer par les Espagnols, & parvenir à un accommodement sur les prétentions & dédommagemens. Le tout mis en délibération, les Communes prirent le 8. Avril les deux Résolutions suivantes dans l'affaire touchant les déprédations. 1. " Que c'est un droit
" naturel & indubitable des Sujets de la Grande-
" Bretagne de naviguer avec leurs Vaisseaux dans
" les mers de l'Amérique, en allant & en revenant
" des Domaines de S. M. Que la liberté de la
" Navigation & du Commerce auxquels les Sujets
" du Royaume ont un droit incontestable, par les
" loix de Nations, & en vertu des Traités qui sub-
" sistent entre les deux Couronnes de la Grande-
" Bretagne & d'Espagne, a été beaucoup interrompü
" par les Espagnols, sous des prétextes malfondés,
" & qu'on ne sauroit justifier: Qu'avant & depuis
" l'exécution du Traité de Seville, & la Déclara-
" tion faite par la Couronne d'Espagne, conformé-
" ment audit Traité par rapport à la satisfaction
" demandée & à la sùreté du Commerce, plusieurs
" saisies & captures injustes ont été faites: Que
les

*Résolutions
des Commu-
nes sur les
dépréda-
tions,*